



CTPD DU 26/06/2009

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La Direction générale a décidé, suite à l'audience du 4 juin entre M.PARINI et la CGT et sous la pression des nombreuses initiatives locales et nationales, notamment de boycott, de revenir sur son projet de circulaire « *Conditions d'exercice du droit à l'information des organisations syndicales au plan local* ».

La nouvelle proposition fait désormais état des mêmes droits pour toutes les organisations syndicales représentatives à compter du 1^{er} janvier 2010.

La CGT a donc décidé dans un premier temps de participer à nouveau aux différentes réunions convoquées par la Direction et c'est pourquoi nous siégeons à la séance d'aujourd'hui.

Néanmoins, nous continuons à dénoncer fermement la distinction faite jusqu'à fin 2009 entre les organisations syndicales fusionnées et non fusionnées. En tout état de cause, la CGT prendra toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir s'adresser partout et autant que de besoin devant l'ensemble des personnels.

En ce qui concerne la réunion d'aujourd'hui, nous sommes satisfaits de constater que nos demandes ont été entendues. Contrairement à ce qui s'est passé pour les SIP mis en place en 2009, vous nous présentez en effet très en amont les projets immobiliers envisagés pour le SIP de SOISSONS.

Néanmoins, nous avons dès à présent des observations importantes à formuler avec un réel espoir qu'elles soient entendues :

- Nous avons un besoin absolu de connaître l'ensemble du cahier des charges relatif à la Cité Administrative de Soissons. Nous ne pouvons examiner les projets immobiliers pour le SIP sans connaître les contraintes existantes pour la réinstallation du SIE et des Géomètres. Nous devons également avoir connaissance des réflexions en cours pour les autres services et administrations : DIRCOFI, Inspection du travail, mais aussi Trésorerie SPL, notamment au regard de l'emménagement des Trésoreries de BELLEU et de l'Hôpital et de la création d'un espace « caisse – guichet » au sein de l'espace accueil du futur SIP.
- En ce qui concerne plus précisément l'installation physique des agents du futur SIP, il nous semble, en observant les plans que vous nous soumettez, qu'une erreur fondamentale de méthode est de nouveau commise. Les plans doivent être élaborés sur la base des pré-requis découlant de l'examen des missions envisagées et des conditions d'exercice de ces missions, et non l'inverse ! Il ne s'agit pas de construire des cloisons

pour obtenir des guichets, des bureaux et des box ..., de voir ensuite combien d'agents on peut y installer, et d'en déduire les missions d'accueil et de recouvrement qu'ils pourront exercer ...

Il faut au contraire, en premier lieu, définir le contour des missions du SIP et notamment des missions d'accueil, définir les effectifs nécessaires et ensuite seulement envisager comment tirer au mieux profit de l'espace disponible. Cette méthodologie est tout à fait cruciale à SOISSONS, car vous n'êtes pas sans savoir qu'actuellement, avec trois points d'accueil distinct (accueil commun de 1^{er} niveau – accueil commun de deuxième niveau – accueil cadastre), les agents des cellules gestions sont sans arrêt sollicités pour les remplacements. Cette situation génère une désorganisation absolue de leur travail et est source d'importantes tensions, ne serait-ce que pour l'établissement des plans de congés. La création d'un quatrième point d'accueil (les « guichets SIP ») aggravera encore cette situation, si la mission « accueil » n'est pas réexaminée et repensée globalement.

- Enfin, plus précisément, nous attirons votre attention sur deux points inacceptables :
 - En premier lieu, en envisageant de condamner l'accès direct au SIE par l'entrée A du bâtiment, vous empêchez les personnes handicapées d'accéder à ce service. Que ce soit pour les usagers ou pour les personnels, un tel retour en arrière est tout bonnement inenvisageable. Nous ne saurions le tolérer.
 - En deuxième lieu, pour travailler, chaque agent doit disposer de lumière naturelle en quantité suffisante, ce qui n'est pas le cas pour l'agent d'accueil primaire sur certains plans que vous nous présentez.

En conclusion, nous pensons que le projet d'installation du SIP de SOISSONS doit être très sérieusement retravaillé, avec une réelle ouverture d'esprit concernant la définition et l'organisation des missions d'accueil.

Malgré les contraintes réelles inhérentes au bâtiment, bien d'autres solutions que ces premiers jets sont envisageables. Encore faudrait-il faire appel à un architecte imaginatif et talentueux ... encore faudrait-il avoir un budget à la hauteur des besoins. Sur ce point, nous craignons le pire : vous annoncez la somme de 100 000 €. Faut-il rappeler que la rénovation de la simple salle de réunion où nous siégeons aujourd'hui à coûté 70 000 €?!

Pour 100 000 € à SOISSONS, nous n'aurons comme d'habitude que du bricolage et du rafistolage, qu'il faudra revoir, comme d'habitude, dans deux ou trois ans ... Rien ne serait pire pour les conditions de travail des agents et pour les conditions d'exercice des missions de service public que de réitérer ce que nous vivons sur la plupart des résidences depuis de nombreuses années.

LAON, le 26 juin 2009.